Image not found or type unknown

# Locataire sorti sans avoir signé l'état des lieux

Par **kupydon**, le **28/02/2015** à **13:44**

Bonjour à tous et à toutes, je suis propriétaire d'un appartement que je louais pendant sept années( 2007-2015); je voulais récuperer mon bien pour le revendre et est envoyer par LRAR la lettre avec 6 mois de préavis. L'échéance sera fin avril 2015.
Mon locataire a trouvé un logement et est venu me dire chez moi qu'il allait déménager pour la fin du mois de Janvier( alors qu'il aurait dû m'envoyer un préavis???). On s'est mis d'accord et pris rdv le 09/02/2015 pour un état des lieux mais il n'avait pas terminer son déménagement. Reprise d'un deuxième rdv le Mercredi 16/02/2015 où je me suis présenter et vu les dégâts dans l'appartement; il m'a démonter le plan de travail ainsi que les caissons du four+plaque+ hotte et l'évier qui va dessus.( je luis avait laisser pour les aider à s'installer). il m'a dit qu'il avait fait a sa convenance pendant la location et qu'il ne pouvait plus remonter mes éléments car trop vétuste; voila sa raison.
De plus les chambres avait les murs percées par des étagères et fixation écran TV, prise TV manquante, revêtement sol dégradé, carrelage impacté.peinture mal faite et lavabo sdb pas monté.
Il me dit qu'il va me dédommager en rachetant les caissons et le plan de travail et pour le reste il terminera le lendemain (chose impossible vue le travail restant à faire!!). Je revient le lendemain le 17 février et toujours pas de meuble remonter juste le lavabo sdb et quelques traces de peinture. je commence a faire l'état des lieux de sortie en sa présence et je note l'état usagé du mur cuisine et trous dans murs chambres etc..sans signature de sa part.
A la fin, il me rend un seul trousseau car il a tout descendu à la cave et il me rendra les clés seulement 1 semaine plus tard quand il aura fini de débarrasser. Je fais preuve de patience et lui accorde une semaine. On vient sur la discussion de la caution ( que j'ai eu par virement du Fond Solidarité Logement). Je lui dis que j'en discuterai au FSL et non a lui car ce n'est pas lui qui me la versé. IL s'emporte et me dit qu'il ne me rendra pas le reste des clés(cave, entrée+boîte aux lettre) si je ne lui remet pas la totalité de la caution et s'en va. je vous passe l'enguelade et la police.
Il me rappelle vendredi 20 fevrier et qu'il a pris rdv avec l'assistance sociale le 25 février si je souhaitais me présentais. Vu que je travaille toute la journée et que je rentre tard je n'ai pas pu y aller. L'assistance sociale me rappelle et me confirme d'un changement de lois en 2003 et que c'est le locataire qui jouissais de la caution. Je ne peux pas lui rendre vu l'ampleur du travail et lui , il me menace de garder le reste des clés et qu'il ne signera pas EDLs. Que puis je faire car je ne connais pas sa nouvelle adresse. Ais je droit de récupérer mon bien car il m'a donné les clés? est ce que je peux faire déverrouiller la cave et refaire des clés entré+cave+boîte au lettre??
Merci d'avance pour vos questions/réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés